

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 104^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2024, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 20 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA 104^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2024, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau (<i>par conférence web</i>)
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois (<i>par conférence web</i>)
Fortin, Jacques		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson (<i>par conférence web</i>)
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

ABSENTE

Belleau-Poirier, Caroline	Ville de Chapais
---------------------------	------------------

INVITÉ

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH (<i>par conférence web</i>)
------------------	--

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 43.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la 101^e séance régulière tenue le 20 juin 2024
 - 3.2 Procès-verbal de la 103^e séance régulière tenue le 24 octobre 2024

- 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2024
- 4. Administration
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 États financiers, chèque émis et salaires payés au 31 octobre 2024
 - 4.3 Fonds Eastmain : états financiers et chèques émis au 31 octobre 2024
 - 4.4 Calendrier des séances 2025
 - 4.5 Rapport annuel du Fonds Eastmain 2023
 - 4.6 Bonification de l'organigramme
 - 4.7 Offre de services – Site web
- 5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James 2025-2029
 - 5.2 Entente de développement culturel à la Baie-James 2024-2027
 - 5.3 27^e édition du Défi OSEntreprendre du Nord-du-Québec
- 6. Fonds culturel régional
 - 6.1 FCR22-014 - Exposition 360° réalité virtuelle
 - 6.2 FCR22-016 – Soirée métal – LSQ
- 7. Programme de soutien au développement
 - 7.1 PDC-124 – Les festivités de Noël – RAD
 - 7.2 PDC-125 – 11^e édition du Gala Excellence Baie-James – REG
 - 7.3 PDC-126 – Chaque GEst compte! – REG
 - 7.4 PF-047 – 58^e édition du Festival Folifrets Baie-James – CHI
 - 7.5 PF-048 – Défi polaire Baie-James 2025 – CHA
- 8. Programmes de développement économique
 - 8.1 PPE-018 – Prévisions financières pour une clinique multiservice – LSQ
- 9. Gel du recrutement dans la fonction publique
- 10. Festivités anniversaire de l'ARBJ
- 11. Divers
- 12. Questions du public
- 13. Prochaine séance
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 101^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 JUIN 2024

Le procès-verbal de la 101^e séance régulière tenue le 20 juin 2024 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 101^e séance régulière tenue le 20 juin 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA 103^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la 103^e séance régulière tenue le 24 octobre 2024 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 103^e séance régulière tenue le 24 octobre 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2024 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-04

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 17 octobre au 5 décembre 2024 est déposée pour information.

4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2024

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 31 octobre 2024 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-05

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 octobre 2024, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 OCTOBRE 2024

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 octobre 2024 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-06

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 octobre 2024 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. CALENDRIER DES SÉANCES 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James fixe, par résolution, le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un calendrier de rencontres est proposé aux administrateurs.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-07

D'APPROUVER le calendrier des séances régulières du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James pour l'année 2025, lequel se tiendra aux dates suivantes :

- 20 février;
- 16 avril;
- 5 juin;
- 3 juillet;
- 28 août;
- 27 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. RAPPORT ANNUEL DU FONDS EASTMAIN 2023

Le rapport annuel du Fonds Eastmain 2023 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-08

D'ADOPTER le Rapport annuel du Fonds Eastmain 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6. BONIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-09

D'ADOPTER l'organigramme comme déposé;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7. OFFRE DE SERVICES – SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un mandat à une firme spécialisée permettra d'obtenir rapidement un outil de qualité répondant aux obligations de l'ARBJ, à ses besoins et à ses bonnes pratiques, et ce, avec un esthétisme actualisé;

CONSIDÉRANT QUE Studio Alphatek inc. est une agence technico-créative spécialisée en design graphique et dont l'importante équipe regroupe des spécialistes de tous horizons (programmeurs, designers graphiques, infographistes, etc.) pouvant réaliser ce type de mandat;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services respecte les dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de l'ARBJ.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-10

D'OCTROYER un mandat de services professionnels pour la réalisation du site Internet de l'Administration régionale Baie-James à Studio Alphatek inc., pour un maximum de 25 475 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **ENTENTES ET PARTENARIATS**

5.1. **ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR BAIE-JAMES 2025-2029**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déployé la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* visant une société plus inclusive et plus juste pour faire progresser l'égalité de manière significative, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (« ARBJ ») a travaillé de front avec la direction régionale du Nord-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de définir les priorités de la Baie-James à inscrire dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, lesquelles ont été adoptées le 20 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces priorités consiste à renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants et l'enracinement des Jamésiens à leurs milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ souhaite déployer un plan d'action en cohérence avec les priorités régionales et aligné en fonction des enjeux ci-après :

- égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes, lequel comporte deux volets :
 - o le manque criant de places dans les centres de la petite enfance qui représente un défi majeur pour l'égalité en matière d'emploi, d'économie et de partage des responsabilités familiales;
 - o la compréhension spécifique et adaptée des mesures favorisant une intégration équitable des familles immigrantes suivant l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants issus de l'immigration;
- santé et bien-être des femmes :
 - o la fragilité des Jamésiennes en matière de santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la condition féminine dispose de 400 000 \$ pour la signature d'une *Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James 2025-2029* (« ESD égalité »);

CONSIDÉRANT QUE le Comité condition féminine Baie-James participera également à la mise en œuvre de l'ESD égalité.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-11

D'INVESTIR 220 000 \$ pour le déploiement de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James 2025-2029 (l'« ESD égalité »), soit 160 000 \$ en argent et 60 000 \$ en ressources humaines;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier, de quelque nature qu'il soit, notamment l'ESD égalité, l'Entente de services ainsi que tout avenant à être signé ultérieurement, le cas échéant, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL À LA BAIE-JAMES 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat, l'Administration régionale Baie-James peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la Baie-James dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée au soutien d'initiatives structurantes pour le développement culturel régional de 460 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de développement culturel 2024-2027 du ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») offre une opportunité stratégique pour soutenir des projets culturels porteurs;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du MCC pour la réalisation d'actions en culture à la Baie-James.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-12

D'INVESTIR un maximum de 460 000 \$ pour le déploiement de projets en culture, correspondant à 50 % du budget total pour le déploiement d'un plan d'action;

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James de participer à une entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications, soit pour la période 2024-2027;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, incluant les conditions d'octroi, l'entente, les avenants ou tout autre document administratif à venir, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 27^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE DU NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a priorisé dans le cadre de sa stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, de soutenir le développement et la diversification économique à la Baie-James, notamment en renforçant la culture entrepreneuriale et l'innovation;

CONSIDÉRANT QU'il est important de s'investir dans le développement d'une culture entrepreneuriale afin de continuer à inspirer le désir d'entreprendre à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre du Nord-du-Québec vise à promouvoir l'entrepreneuriat, à valoriser les initiatives entrepreneuriales ainsi qu'à soutenir l'essor de l'esprit d'entreprendre avec respect, agilité et engagement;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux partenaires régionaux contribuent à la réussite du projet ainsi qu'à son déploiement.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-13

DE CONTRIBUER à la 27^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec pour un maximum de 10 000 \$;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FONDS CULTUREL RÉGIONAL

6.1. FCR22-014 – EXPOSITION 360° RÉALITÉ VIRTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action culturel régional a pour but de dynamiser les arts, la culture et le patrimoine en s'articulant autour d'enjeux clés comme la communication, la vitalité culturelle et la littératie numérique;

CONSIDÉRANT QUE la capture en 3D et en réalité virtuelle de l'exposition intitulée *Chibogomo* permettra de la rendre accessible virtuellement à un public plus large;

CONSIDÉRANT QUE ce projet innovant renforce autant le sentiment d'appartenance en valorisant l'histoire et la culture régionale que le lien entre les Jamésiens et la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise des retombées sur la communication, l'identité culturelle régionale, la vitalité culturelle et la littératie numérique;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de services respectent les dispositions du *Règlement de gestion contractuelle* de l'ARBJ.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-14

D'OCTROYER un contrat de services à l'entreprise 9309-7616 Québec inc., également connue sous le nom de Films Nadagam, pour un maximum de 56 262,94 \$, afin de produire l'exposition *Chibogomo* en 360° réalité virtuelle, en faire la promotion et acquérir les équipements, et ce, comme présenté dans l'offre de services;

D'OCTROYER un contrat de services à la Société d'histoire de la Baie-James, pour un maximum de 3 923,30 \$ afin de procéder à la recherche et l'interprétation du projet;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. FCR22-016 – SOIRÉE MÉTAL - LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue activement à l'enrichissement de l'offre culturelle locale en introduisant un genre musical nouveau et en attirant un public jeune, renforçant ainsi l'accessibilité à une programmation diversifiée;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative favorise le développement du sentiment d'appartenance et la rétention des jeunes adultes en région;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-15

D'ACCORDER à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une subvention maximale de 7 835 \$ pour la réalisation de son projet « Soirée métal - LSQ ».

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

7.1. PDC-124 – LES FESTIVITÉS DE NOËL – RAD

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la programmation variée favorise un environnement inclusif qui répond aux besoins d'intégration des nouveaux arrivants et enrichit la vie culturelle de la localité;

CONSIDÉRANT QUE le projet engage et mobilise la communauté en offrant des occasions de bénévolat et en encourageant le soutien des partenaires locaux.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-16

D'ACCORDER à la Localité de Radisson une subvention maximale de 7 800 \$ pour la réalisation de son projet « Les festivités de Noël - RAD »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PDC-125 – 11^E ÉDITION DU GALA EXCELLENCE BAIE-JAMES – REG

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact direct sur la qualité de vie en région en favorisant l'engagement des jeunes et en soutenant le développement durable des milieux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à renforcer les liens communautaires et à valoriser les efforts des acteurs locaux dans diverses disciplines.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-17

D'ACCORDER à Loisir Sport Baie-James une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 11^e édition du Gala Excellence Baie-James - REG »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PDC-126 – CHAQUE GESTE COMPTE! – REG

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et la sensibilisation des jeunes aux enjeux climatiques sont essentielles pour un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE soutenir ce projet éducatif innovant contribue à renforcer le rayonnement et la vitalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers proposés favorisent l'acquisition de connaissances scientifiques tout en développant des compétences sociales et collaboratives chez les jeunes.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-18

D'ACCORDER à FaunENord une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « Chaque GEst compte! - REG »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. PF-047 – 58^E ÉDITION DU FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le festival contribue au rayonnement et à la valorisation de la région, renforçant son identité et son attractivité touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise la cohésion sociale en offrant des activités accessibles aux personnes de tous âges, tout en répondant à un besoin culturel avec une programmation enrichie, incluant des spectacles gratuits et des animations pour les familles et les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet attire un large public, tant local que touristique, générant des retombées économiques significatives pour la région.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-19

D'ACCORDER à Rallye international d'autos-neige de Chibougamau Ltée une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 58^e édition du Festival Folifrets Baie-James - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. PF-048 – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES 2025 – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire chaque année un grand nombre de participants, générant une visibilité significative pour la région et les partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT QUE la diversité des activités proposées, telles que la randonnée et le spectacle, attire une participation intergénérationnelle, renforçant ainsi les liens entre les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une occasion de mettre en lumière la culture et les traditions locales, tout en les faisant découvrir à un large public.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-20

D'ACCORDER à Défi polaire Baie-James une subvention maximale de 7 000 \$ pour la réalisation de son projet « Défi polaire Baie-James 2025 »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1. PPE-018 – PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR UNE CLINIQUE MULTISERVICE – LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de prédémarrage d'entreprise et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet participera à évaluer la viabilité économique et financière de l'implantation de services de santé à Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE le projet final permettra d'améliorer le continuum de services et aussi contribuer au développement et à la diversification économique de la ville.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-21

D'ACCORDER à Clinique multiservices en santé du 49^e parallèle, une subvention maximale de 5 999 \$ pour la réalisation de son projet « Prévisions financières pour une clinique multiservice - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. GEL DE RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a imposé un « gel de recrutement et des heures supplémentaires » dans la fonction publique depuis le 1^{er} novembre 2024, sous réserve de certaines exclusions;

CONSIDÉRANT QUE la régionalisation de 5 000 emplois est une priorité gouvernementale pour laquelle l'ensemble de l'administration publique est mobilisé;

CONSIDÉRANT QUE le plan gouvernemental semble avoir eu des effets appréciables dans plusieurs régions, les effets sont limités au Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE parmi les quelque 32 emplois régionalisés au Nord-du-Québec sur un total de 4 813 au 31 janvier 2024, on retrouve notamment 15 employés rattachés à un bureau virtuel relevant bel et bien d'une direction régionale, mais travaillant à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE les données les plus récentes du SCT montrent d'ailleurs une baisse des effectifs réguliers de la fonction publique entre mars 2018 et mars 2022, soit de 182 à 169 employés au Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'effectif régulier de la fonction publique dans le Nord-du-Québec ne représente que 0,3 % alors que sa part de la population québécoise est de 0,5 %;

CONSIDÉRANT QUE la région administrative compte pour plus de la moitié du territoire du Québec et que certaines missions de l'État nécessitent une présence effective sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de propositions pour soutenir la vitalité démographique des communautés jamésiennes remis au ministre du Travail et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, M. Jean Boulet, contient une proposition visant l'adaptation des services gouvernementaux et la régionalisation de la fonction publique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'était engagé à mettre en place la nouvelle Direction générale d'Eeyou Istchee Baie-James, et ce, avec un budget dédié et les effectifs suffisants au déploiement des activités du bureau sur le territoire et que cette situation a mis fin au processus de dotation pour l'implantation des nouveaux postes;

CONSIDÉRANT QUE la Baie-James enregistre annuellement les taux nets négatifs de sortie les plus importants parmi l'ensemble des municipalités régionales de comté des régions éloignées, créant ainsi un enjeu majeur, soit le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT l'importance de la qualité et de la diversité des services publics dans les régions éloignées.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-22

DE DEMANDER à Mme Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor, d'adapter l'intervention gouvernementale concernant le « gel du recrutement et des heures supplémentaires » dans la fonction publique pour le territoire en excluant les ministères et les organismes de la Baie-James de cette mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. FESTIVITÉS ANNIVERSAIRE DE L'ARBJ

Un dernier 5 à 7 de festivités avec les clients, promoteurs et entreprises se tiendra ce soir à Lebel-sur-Quévillon. Le président ajoute que cette soirée mettra fin à l'année des festivités pour les 10 ans de l'ARBJ, une année fort chargée et rassembleuse. Il tient également à remercier les organisateurs de ces événements, le personnel de l'organisation ainsi que les membres du conseil d'administration pour cette réussite.

11. **DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

12. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

13. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 20 février 2025, en conférence web, comme prévu au calendrier.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-12-12-23

DE LEVER la séance à 16 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé
Président

Marie-Claude Brousseau
Directrice générale